

350

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, concernant les droits sur les successions supérieures à un million.

(Nommée le 15 mars 1901.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : SAVARY.
- 2^e — SAILLARD.
- 3^e — MONSSERVIN.
- 4^e — ÉMILE LABICHE. *Président*
- 5^e — BONNEFOY-SIBOUR.
- 6^e — POIRRIER.
- 7^e — CORDELET.
- 8^e — MONESTIER. *Secrétaire*
- 9^e — GUYOT.



4

Séance du 19 mai 1901

Président d'ayc M^r Saillon
Secrétaire d'ayc M^r Monceter

M^r Saillon déclare au nom du Bureau
qu'il a été arrêté et pacté de la
proposition présentée aux députés de
millions mais à la condition qu'elle
ne retienne aucune au maximum de 50%
et s'appliquera par le principe de
l'impôt sur le revenu.

M^r Savary déclare qu'il est
partisan d'une proposition modérée
telle que celle indiquée dans le document
qu'il a déposé.

M^r Monceter déclare de ce point
de vue à la séance il fait savoir
qu'il reste partisan de l'amendement
qu'il a voté depuis l'incident aux
quatre.

M^r Labiche est partisan de l'impôt
degréé et veut de dire à son point de
vue soit en modifié il attendra
l'avis de la commission.

M^r Nouffoy libour se déclare partisan
de l'amendement Savary au nom
du Bureau.

M^r Taries déclare qu'il a été nommé
après avoir fait connaître qu'il
était hostile à toute modification de la loi.

M^r Cordet déclare qu'il a été
nommé pour recevoir les
à toute modification de la loi
qui veut être votée et se
pour être appliquée

M^r Guizot demande le rapport
de la loi votée

M^r Rouette répond au P^r M^r Guizot
et adhère à l'ordre du jour

La séance finit à 10 heures
la prochaine réunion est le
mardi de la semaine

Le Président
Guizot

Le Secrétaire
Rouette

3

séance du 26 Mars 1901

M. Labiche est nommé Président
Mourettes Secrétaire.

1^o M^r Savary développe et soutient l'amendement
qu'il a déposé, révisant celui antérieurement formulé
de façon à tenir compte des observations de M^r le rapporteur.

2^o à l'unanimité la commission repousse le texte
de loi tel qu'il a été voté par la Chambre
les 9 membres présents se prononcent contre.

3^o M^r Mourenin justifie l'amendement qu'il
a déposé de concert avec M^r Gourgey - amendement
reproduisant celui qu'il avaient antérieurement
déposé, notablement modifié de façon à tenir
compte des objections faites formulées par
le rapporteur de la loi déjà votée.

4^o M^r Cordellet expose les raisons qui ont
eu pour objet de maintenir de la loi telle
qu'elle a été votée, tout en montrant
qu'il combat les amendements de M^r Savary
et de M^r Mourenin à Gourgey.

5^o M^r Poirier appuie la motion de M^r Cordellet.

6^o M^r Baillard repousse toute autre modification
de la loi autre que celle consistant à majorer
les taxes au delà de six millions.

Le Président
P. Mourenin

Le Secrétaire
J. Mourettes